

Questions fréquentes et réponses au sujet des Interclubs Juniors

Problèmes pour fixer les rencontres

Que se passe-t-il si nous n'arrivons pas à nous entendre sur une date de jeu?

Dans ce cas, l'article 22 du règlement JIC devient applicable:

Art. 22 Horaires des rencontres

- 1 Le jour et l'heure exacte des rencontres des jeux de groupe, ainsi qu'une éventuelle date de remplacement, doivent être fixés par les capitaines des équipes concernées au plus tard 10 jours avant le premier tour des ICJ.
- 2 Si les capitaines ne peuvent pas se mettre d'accord sur une date pendant la semaine, l'équipe qui reçoit fixera le jour et l'heure selon les critères suivants: → Il s'agit en l'occurrence de la date finale pour le tour concerné !
 - a) Le samedi: pas avant 09.00 heures
 - b) Le dimanche: pas avant 09.00 et pas après 15.00 heures.
- 3 Pour les parties de finale, l'équipe invitée doit être en possession de la convocation au plus tard 4 jours avant la rencontre effective. A défaut, elle devra se renseigner auprès de l'équipe qui reçoit.
- 4 La première convocation reçue par l'équipe invitée fait foi. Toute modification nécessite le consentement des deux équipes et n'est possible que pour raison de collision de dates au sein du Championnat interclubs. Le secteur des Interclubs Juniors doit être avisé en tous les cas.
- 5 Le début d'une partie après 20.00 heures n'est autorisé que d'un commun accord.
- 6 La durée de voyage de l'équipe visiteur doit être prise en considération de manière appropriée.
- 7 Les déclarations de forfait (w.o.) doivent immédiatement être annoncées à l'équipe adverse, ainsi qu'au secteur des Interclubs Juniors. L'équipe qui ne se présente pas sera sanctionnée conformément à l'annexe II indépendamment de sa déclaration de forfait.

Que se passe-t-il s'il s'avère très peu de temps avant une rencontre des Interclubs Juniors que tous les courts seront pris à cause des barrages de promotion et de relégation des Interclubs des actifs ?

Les CIC ont la priorité par rapport à tous les autres tournois et toutes les autres compétitions aux dates de jeu fixées (y compris les dates de renvoi ; art. 2 CIC). Vous avez deux options le cas échéant:

- Vous convenez d'une nouvelle date de jeu
- Vous échangez le droit de jouer à domicile

Est-ce qu'il est possible de jouer une rencontre sur deux étapes?

Oui, en cas de grosses difficultés, vous pouvez par exemple jouer les simples un jour et les doubles un autre jour.

Est-il possible de fixer des parties après la date finale du tour concerné?

Oui, si la partie a dû être renvoyée à cause de la pluie. Le cas échéant, n'oubliez surtout pas d'entrer la date de renvoi dans la convocation en ligne.

Feuilles de données des joueurs / Licences / Autorisation de jouer

Sur la feuille de données du joueur figure la mention « pas qualifié pour les IC ». Est-ce que ce joueur n'a pas le droit de disputer les IC?

Cette licence a été commandée après le 20 mai, raison pour laquelle le joueur n'est pas autorisé à participer aux Interclubs des actifs. Pour les Interclubs Juniors, cette interdiction est sans effet. Ce qui compte, c'est que le joueur soit en possession d'une licence active du club pour lequel il entend jouer.

Sur la feuille de données du joueur, il est mis catégorie 16&U. Est-ce qu'il quand même qualifié pour la catégorie 15&U des Interclubs Juniors?

C'est l'année de naissance qui fait foi pour les Interclubs Juniors. Les joueurs nés en 2004 sont autorisés à jouer dans la catégorie 15&U. Un numéro de licence xxx.04.xxx.x indique que le titulaire de la licence est né en 2004.

Dans un autre club, le joueur a disputé les Interclubs chez les actifs. Est-ce que je peux toujours l'engager pour les Interclubs Juniors?

Oui, c'est possible. Ce qui importe, c'est qu'un joueur peut seulement disputer les Interclubs pour un seul club par saison, et les Interclubs Juniors également, mais il ne doit pas s'agir du même club.

Je n'arrive pas à imprimer la feuille de données du joueur dans l'espace sécurisé des Interclubs Juniors. Que se passe-t-il ?

C'est probablement parce que le joueur en question n'est pas autorisé à jouer les Interclubs Juniors pour votre club pour l'une des raisons suivantes :

- Son classement n'est pas conforme aux directives des Interclubs Juniors
- Il n'a pas de licence pour le club en question
- Il est trop âgé pour disputer les Interclubs Juniors

Veillez contacter le responsable des Interclubs Juniors dans votre club.

Annonce des résultats / Convocations / Renvois

Où puis-je administrer les Interclubs Juniors?

Vous pouvez effectuer toutes les opérations dans la zone sécurisée des Interclubs Juniors. Vous pouvez y accéder soit en vous annonçant dans la zone mytennis si vous être enregistré chez nous comme capitaine ou responsable des Interclubs Juniors, soit en entrant directement dans la zone sécurisée avec le mot de passe que peut vous donner votre responsable des ICJ.

Vous trouverez aussi la zone sécurisée sur www.swisstennis.ch sous la rubrique National/Events/Interclubs Juniors.

Je n'arrive pas à envoyer la convocation pour une rencontre. Pourquoi ?

Vous pouvez seulement envoyer des convocations pour les rencontres à domicile. Ces rencontres sont munies de l'icône « bloc-notes et crayon ». Les rencontres assorties de l'icône « loupe » sont des rencontres à l'extérieur.

J'ai mal saisi un résultat. Que faire pour corriger?

Contactez la personne responsable du secteur Interclubs Juniors dans votre région. Elle peut faire la rectification pour vous.

Questions, problèmes

Pour vous procurer des informations complémentaires :

1. Consultez le manuel du capitaine
2. Consultez le règlement des Interclubs Juniors
3. Contactez votre responsable des ICJ dans votre club
4. Contactez le secteur des Interclubs Juniors